

SIGNALISATION : Panneaux Type A21 Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche.

Informations sur ce produit

- Triangulaire à fond blanc, avec une bande rouge
- Panneau réalisé en aluminium de conception monobloc à bord tombé rebordé.
- Certifié CE et conforme aux normes françaises (NF) en vigueur.
- Disponible en 3 tailles (500 mm, 700 mm et 1000 mm) et en 2 classes de films réfléchissants.
- Léger et inoxydable
- Rétroréfléchissant 1 ou 2 (voir Réglementations applicables pour + d'infos)

Réglementations applicables pour les panneaux de type A

Hauteur d'implantation :

- En rase campagne : 1 m sous le dernier panneau.
- En ville : 2,30 m sous le dernier panneau, pour tenir compte des véhicules qui peuvent les masquer.

Le revêtement rétroréfléchissant de classe 2 est obligatoire :

- Sur routes à chaussées séparées pour tous les panneaux et panonceaux implantés.
- Sur autoroute, pour tous les panneaux et panonceaux permanents et temporaires.
- En rase campagne, pour tous les panneaux et panonceaux permanents implantés à plus de 2 m de hauteur.

Caractéristiques techniques

Type A panneaux de danger	Dimension	Lieu d'implantation
Miniature	500 mm	Se place en agglomération ou lorsque la taille de 700 mm n'est pas adaptée à son environnement immédiat.
Petite	700 mm	Se place sur les routes ou dans les rues ou lorsque la taille de 1000 mm n'est pas adaptée à son environnement immédiat.
Normale	1000 mm	Règle générale

